



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## SERVICE DES ARTS VISUELS

### Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>Lignes directrices du programme</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Date limite

**Le 1<sup>er</sup> mars**

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande, accompagnée de toute la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite. Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### Renseignements supplémentaires

#### **José Niaison**

Agent de programme

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

jose.niaison@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5269

ATS : 1-866-585-5559

VAG2F 12-11



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Mandat du Service des arts visuels</b>	Contribuer à l'avancement des idées et des pratiques en arts visuels et en architecture, et encourager leur diffusion et l'appréciation du public à leur égard.
<b>Description du programme</b>	<p>Chaque année, le Conseil des Arts du Canada dispose d'un montant pour soutenir des initiatives spéciales de la communauté canadienne des métiers d'art. Remis par l'entremise du Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art, ce montant représente le revenu d'une dotation de 500 000 \$ faite au Conseil des Arts du Canada en 1985 par feu M<sup>me</sup> Chalmers.</p> <p>Le Fonds Chalmers permet au Service des arts visuels d'aider des organismes d'arts visuels et des professionnels des métiers d'art canadiens à but non lucratif à entreprendre des projets qui contribuent à l'avancement et la compréhension des métiers d'art au Canada. Le programme comporte trois volets permettant de financer <b>une partie des dépenses</b> de projets non renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aide à la recherche et à l'élaboration des politiques</b> (ce volet est ouvert aux organismes et aux individus);</li> <li>• <b>Aide aux projets spéciaux</b> (ouvert aux organismes);</li> <li>• <b>Aide à la pré-publication</b> (ouvert aux organismes).</li> </ul> <p><b>Les candidats peuvent soumettre une seule demande dans UN des volets précités par date limite.</b></p>
<b>Objectif du programme</b>	<p>L'objectif du programme est de renforcer la connaissance et le discours entourant les métiers d'art contemporains au Canada.</p> <p>La priorité sera accordée aux propositions qui favorisent l'analyse, l'évaluation et le dialogue.</p>
<b>Admissibilité du candidat</b>	<p><b>Admissibilité des organismes</b></p> <p>Les organismes canadiens constitués en sociétés à but non lucratif œuvrant en arts visuels et en métiers d'art, ce qui comprend les musées d'art, les galeries d'art à but non lucratif, les centres d'exposition, les centres d'artistes autogérés, les départements des arts d'universités, les collèges d'arts et de métiers d'art, les organismes de service et les associations professionnelles qui font preuve d'un engagement envers les communautés professionnelles des métiers d'art au Canada peuvent présenter une demande.</p> <p><b>Admissibilité des professionnels des arts</b></p> <p>Les professionnels des métiers d'art (par exemple les artistes, les conservateurs, les critiques et les écrivains) peuvent aussi soumettre une demande à ce programme, mais <b>seulement</b> au volet d'Aide à la recherche et à l'élaboration des politiques. Ils doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Les candidats ne sont pas tenus d'habiter au Canada au moment où ils présentent leur demande.</p>

<p><b>Admissibilité du candidat (suite)</b></p>	<p>Ils doivent aussi satisfaire à la définition d'un <b>artiste professionnel</b> telle que l'entend le Conseil des Arts, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a terminé sa formation de base (diplôme universitaire ou collégial, ou formation spécialisée équivalente, comme deux ou trois années d'autoformation ou de stages);</li> <li>• est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique);</li> <li>• s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet</li> </ul> <p>De plus, pour être considéré comme un <b>artiste professionnel</b> ou un <b>conservateur des métiers d'art contemporain</b>, vous devez avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisé un ensemble d'œuvres indépendantes;</li> <li>• présenté vos œuvres en public dans un contexte professionnel des métiers d'art au moins trois fois au cours d'une période de trois ans;</li> <li>• maintenu une pratique professionnelle indépendante pendant au moins trois ans;</li> <li>• avoir publié au moins trois textes (critiques);</li> <li>• avoir produit trois expositions ou trois publications (conservateurs).</li> </ul> <p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne vous garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p>
<p><b>Admissibilité du projet</b></p>	<p><b>Aide à la recherche et à l'élaboration des politiques</b></p> <p>Les subventions de ce volet paient une partie des dépenses directes de recherche ou de travaux de documentation relatifs à l'histoire ou à la situation actuelle des métiers d'art, et à des questions découlant de la production dans le domaine des métiers d'art. Les établissements qui veulent retenir les services de conservateurs-consultants à court terme pour élaborer leurs politiques d'acquisition et leurs programmes d'expositions de métiers d'art contemporains peuvent aussi solliciter des fonds de ce volet.</p> <p><b>Aide aux projets spéciaux</b></p> <p>Les subventions d'Aide aux projets spéciaux paient une partie des frais directs de conférences, de séminaires, de symposiums, des séries de causeries et d'ateliers d'artistes destinés à faire mieux connaître et comprendre les métiers d'art au Canada.</p> <p><b>Aide à la pré-publication</b></p> <p>Ces subventions paient une partie des frais de pré-impression de publications sur les métiers d'art destinées à une diffusion nationale ou internationale. Sont admissibles les anthologies, monographies et rapports de recherche, ainsi que les numéros spéciaux de périodiques canadiens sur les métiers d'art. Les organismes peuvent soumettre leur demande indépendamment ou en collaboration avec un éditeur. Peuvent aussi être soumises des propositions visant l'utilisation des techniques du cinéma, de la vidéo, de l'audio, du cédérom ou de l'Internet pour traiter de questions contemporaines liées aux métiers d'art.</p> <p>Les maisons d'édition qui participent au programme d'Aide à l'édition de livres du Conseil des Arts du Canada peuvent être admissibles à des subventions pour certaines de ces publications. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Catherine Montgomery, agente de programme au Service des lettres et de l'édition, au poste 5574 (les numéros de téléphone sont indiqués sur la page couverture des présentes lignes directrices).</p>

<b>Admissibilité du projet (suite)</b>	<p><b>REMARQUE</b> : Toutes les demandes doivent indiquer que les professionnels qui contribuent au projet seront rémunérés. Cette rémunération doit figurer dans le rapport final et l'état financier que doivent soumettre tous les candidats retenus.</p> <p><b>Projets non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités dans le domaine du design industriel, commercial et de mode.</li> <li>• Les projets organisés par des étudiants ou qui présentent des travaux d'étudiants ou des œuvres réalisées dans un contexte de formation ou d'études.</li> <li>• Les ateliers de formation pour débutants ou les cours d'art.</li> <li>• Les projets liés à la présentation et à la documentation d'une exposition (les projets doivent plutôt être soumis au programme de Subventions de projets aux organismes des arts visuels du Service des arts visuels).</li> </ul>
<b>Montants des subventions</b>	<p>Les montants demandés ou obtenus dans le cadre de ce programme ne sont assujettis à aucun minimum ou maximum; les subventions varient généralement entre 5 000 \$ et 7 000 \$, selon les demandes reçues et les évaluations du comité d'évaluation par les pairs. Il est possible que les candidats retenus ne reçoivent qu'une partie du montant total demandé.</p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir à financer des projets déjà réalisés ou à couvrir des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.</p>
<b>Soutien pour l'accès aux services</b>	<p>Les candidats individuels handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des Arts peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• interprétation du langage gestuel;</li> <li>• préposé personnel;</li> <li>• guide;</li> <li>• location d'équipement spécialisé.</li> </ul> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations);</li> <li>• services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière; et</li> <li>• services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention.</li> </ul> <p>Les demandes sont évaluées au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec un agent de programme.</p>

<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Les demandes seront évaluées par un comité de pairs formé de cinq professionnels expérimentés des métiers d'art (par exemple des artistes, des administrateurs, des conservateurs, des critiques, des écrivains ou des enseignants) reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront aussi sélectionnés de façon à tenir compte d'une juste représentation des spécialisations artistiques, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le document intitulé <i>L'Évaluation par les pairs du Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions</i>, sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et les critères d'évaluation définis ci-dessous. Les décisions du comité seront fondées sur la qualité générale de la demande par rapport aux autres demandes évaluées dans le cadre de ce concours national et sur le montant des fonds disponibles.</p> <p>Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'incidence du projet sur le développement des métiers d'art dans un contexte régional, provincial ou national;</li> <li>• la qualité du travail des collaborateurs du projet;</li> <li>• le caractère approprié du budget et l'aptitude du candidat à mener le projet à bon terme.</li> </ul>
---------------------------------------	---

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

### Traitement de la demande

#### Accusé de réception

Le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.

#### Délai de réponse

Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste dans les **quatre mois** suivant la soumission de leur demande. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.

#### Présentation de la demande

- Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.
- Le Conseil des Arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.
- Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.
- Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.
- Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.

#### Format et mise en page

Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :

- sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po)
- imprimées d'un seul côté
- avec une police d'au moins 11 points
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.)

L'impression en couleurs sur des feuilles colorées et (ou) dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> <li>• Les étudiants inscrits à plein temps à une école, à un collège ou à une université ne sont pas admissibles.</li> <li>• Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois.</li> <li>• Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Imposition des subventions</b></p> <p>Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p><b>Modifications au projet ou au programme de travail</b></p> <p>Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement</b>.</p>

**Conditions  
rattachées à la  
subvention  
(suite)**

**Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada**

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

**Rapport final**

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.



## Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

### IDENTIFICATION (Veuillez aviser le Conseil des Arts du Canada si votre adresse change)

Nom du candidat (veuillez indiquer le nom légal au complet) :

M<sup>me</sup>  M.

Année de naissance \_\_\_\_\_

Adresse postale :

\_\_\_\_\_  
Rue et numéro d'appartement ou de bureau

\_\_\_\_\_  
Ville Province ou territoire Code postal

(\_\_\_\_\_) (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone

Télexcopieur

\_\_\_\_\_  
Courriel

\_\_\_\_\_  
Site web

Nom de la personne responsable (s'il y a lieu) :

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Poste

(\_\_\_\_\_) (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone

Télexcopieur

\_\_\_\_\_  
Courriel

### DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris les sondages.)

Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts du Canada en

Français  Anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- Pour les candidats individuels – Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- Pour les représentants d'organisme – Je serai l'unique représentant de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et j'y satisfais (ou que l'organisme que je représente y satisfait).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans le formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable  
(une signature originale est requise)

\_\_\_\_\_  
Date

**SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)**

Les candidats individuels handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités de voyage admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services dans les lignes directrices.

**Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?**

Non  Oui Montant total demandé : \_\_\_\_\_ \$

**Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.**

1. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

---



---



---

Coût : \_\_\_\_\_ \$

2. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

---



---



---

Coût : \_\_\_\_\_ \$

3. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

---



---



---

Coût : \_\_\_\_\_ \$

4. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

---



---



---

Coût : \_\_\_\_\_ \$



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT

Nom de famille du candidat individuel

Premier et second prénoms

Nom du candidat (nom légal)

Province ou territoire

Site web

### PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Type de projet (veuillez cocher la case appropriée) :

Aide à la recherche et à l'élaboration des politiques  Aide aux projets spéciaux  Aide à la pré-publication

Montant demandé de ce programme : \_\_\_\_\_ \$ (arrondi à la centaine de dollars près)

Titre et description du projet (maximum de 30 mots) :

---

---

---

---

---

---

Le projet débutera le \_\_\_\_\_ et se terminera le \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

**PARTIE A3 – PROFIL DE L'ORGANISME**

**Remarque :** Les candidats individuels ne sont pas tenus de remplir cette partie.

Dans un **maximum de 500 mots**, veuillez décrire votre organisme dans un style télégraphique.

Assurez-vous de couvrir chacun des points ci-dessous :

- mandat de votre organisme;
- principaux buts et objectifs artistiques;
- bref historique (y compris la date d'établissement, les principaux événements ou les principales réalisations);
- structure (indiquez le type de société, le nom et le titre des membres du personnel clé, le nombre d'employés et les rapports qu'entretient votre organisme avec tous les autres avec lesquels il est affilié d'une quelconque façon);
- situation géographique et communauté servie;
- rôle de l'organisme dans la communauté artistique;
- réseau de distribution et autres renseignements pertinents (facultatif).

**PARTIE B1 – DESCRIPTION DU PROJET**

Lorsqu'il évalue les demandes, le comité d'évaluation par les pairs considère cette partie comme la plus importante. Assurez-vous que votre description du projet se rapporte directement aux critères d'évaluation suivants :

- l'incidence du projet sur le développement des métiers d'art dans un contexte régional, provincial ou national;
- la qualité du travail des collaborateurs du projet;
- le caractère approprié du budget et l'aptitude du candidat à mener le projet à bon terme.

**Cette section ne doit pas dépasser 1 000 mots.**

**PARTIE B2 – COLLABORATEURS DU PROJET**

Dressez la liste des professionnels qui collaboreront au projet. Les collaborateurs peuvent être des conservateurs, des artistes, des écrivains, des éditeurs ou des chercheurs invités ou employés par votre organisme. Justifiez votre choix de collaborateurs pour ce projet en décrivant brièvement leurs réalisations antérieures et leur contribution anticipée à ce projet.

Joignez les curriculum vitae des collaborateurs (**maximum de trois pages chacun**).

**PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE (concernant le projet seulement)**

Présentez le budget prévu pour le projet. Il est important que le budget soit équilibré, c'est-à-dire que le total des dépenses corresponde au total des revenus. Indiquez clairement, dans les sections ou les colonnes appropriées, les dépenses qui seraient couvertes par ce programme du Conseil des Arts du Canada.

**REVENUS**

	Confirmé	À confirmer	Montant
Subventions du Conseil des Arts <b>provenant d'autres programmes</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions fédérales (autre que celles du Conseil des Arts du Canada)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions provinciales ou territoriales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions municipales ou régionales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Dons de particuliers ou de sociétés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Coûts partagés avec d'autres organismes (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Droits d'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Vente de billets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Contribution du candidat			_____ \$
Montant demandé du Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art (vous devez arrondir ce montant <b>à la centaine de dollars près</b> )			_____ \$
<b>Total des revenus</b>			_____ \$

<b>DÉPENSES</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Montant demandé au Fonds Jean A. Chalmers</b>
<b>Recherche et élaboration des politiques :</b>		
Honoraires	\$	\$
Repas et dépenses accessoires	\$	\$
Transport	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$</b>	
<b>OU</b>		
<b>Projets spéciaux :</b>		
Honoraires	\$	\$
Repas et dépenses accessoires	\$	\$
Transport	\$	\$
Hébergement	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Location d'installations	\$	\$
Matériel de conférence	\$	\$
Impression	\$	\$
Documentation	\$	\$
Administration (téléphone, télécopieur, frais de poste)		
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>OU</b>		
<b>Pré-publication :</b>		
Honoraires	\$	\$
Recherche et documentation	\$	\$
Photographies	\$	\$
Droits d'auteur	\$	\$
Conception graphique	\$	\$
Traduction	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

Assurez-vous que les dépenses soient égales aux revenus.

**PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI**

Veillez n'envoyer qu'un seul exemplaire des documents et du matériel d'appui.

Il est important d'identifier clairement votre documentation d'appui afin que le comité d'évaluation par les pairs comprenne de quelle façon elle est liée au projet. Indiquez votre nom comme candidat et, si vous soumettez une publication à l'appui de votre demande, précisez les pages pertinentes.

**La documentation d'appui des candidats retenus sera conservée par le Conseil des Arts du Canada; tous les autres documents d'appui seront retournés aux candidats.**

**Matériel imprimé** (selon les besoins du projet)

- Catalogues ou autres publications récentes du candidat (maximum de deux).
- Échantillons de textes récemment publiés par les conservateurs et les écrivains (maximum de deux par auteur), soumis sur des feuilles de 8½ po x 11 po.
- Programme d'activités actuel de l'organisme candidat.
- Devis estimatif des coûts de pré-publication, y compris les droits de reproduction ainsi que les frais de photographie, de traduction, de conception et de mise en page.

**Images numériques**

Veillez envoyer jusqu'à **20 images**, sur un cédérom. (Veillez noter que le Service des arts visuels **n'accepte plus de diapositives** comme matériel d'appui visuel).

Remplissez aussi la Partie D3 de ce formulaire, qui fournit des détails sur les images numériques que vous présentez.

**PARTIE D2 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DES IMAGES NUMÉRIQUES**

**AVIS IMPORTANT : Si le matériel d'appui numérique soumis avec votre demande ne satisfait pas aux exigences ci-dessous, celle-ci sera jugée incomplète et donc retirée du concours.**

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers en format .jpg;
- fichiers n'excédant pas 1 Mo;
- des images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels;
- fichiers de mode couleur RVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre). N'incluez aucun symbole, caractère spéciale, point, guillemet (#/-/“&) ou espace dans le nom des fichiers. Le numéro de l'image doit correspondre à celui qui figure à la partie D3 « Description détaillée des images numériques présentées ».

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts du Canada intacte et dans un format approprié.

**PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES IMAGES NUMÉRIQUES**

Veillez remplir la liste suivante. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure ces renseignements supplémentaires sur une feuille séparée (maximum d'une page).

N° de l'image	Artiste ou artistes	Titre	Technique	Dimensions de l'oeuvre	Date
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

**PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification
- Déclaration (**une signature originale est requise**)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie A3 – Profil de l'organisme (maximum de 500 mots)
- Partie B1 – Description du projet (maximum de 1 000 mots)
- Partie B2 – Collaborateurs du projet
- Partie C – Information financière
- Partie D1 – Documentation d'appui
  - Curriculum vitae des artistes participants et des autres collaborateurs
  - Catalogues ou autres publications récentes du candidat, s'il y a lieu (maximum de deux)
  - Échantillons de textes récemment publiés par les conservateurs et les écrivains (maximum de deux par auteur)
  - Programme d'activités actuel de l'organisme candidat, le cas échéant
  - Devis estimatif des coûts de pré-publication, le cas échéant
  - Images numériques sur un cédérom (maximum de 20, voir les directives décrites à la Partie D2)
- Partie D2 – Description détaillée des images numériques

**Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande).  
Nous invitons aux artistes individuels à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

Service des arts visuels  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
<b>Année de naissance :</b> _____	
<b>Lieu de résidence :</b>	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
<b>Région :</b>	
Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
<b>Sexe :</b>	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Citoyenneté :</b>	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.  
**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [\*Loi sur l'équité en matière d'emploi\*](#)).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_